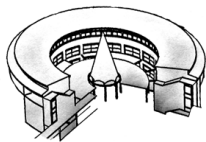


Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

**Marché à procédure adaptée**  
**« Organisation de voyages scolaires »**

COLLEGE Henry DUNANT  
200 rue Claudius Richard  
01350 CULOZ

Tél. : 04.79. 87. 00. 24



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

L'Adjoint Gestionnaire

Aux

Entreprises désireuses de prendre  
part à la consultation

Objet : Consultation collective ouverte

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous consulter pour l'organisation éventuelle de voyages scolaires.

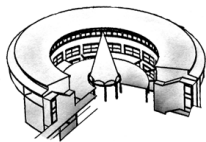
Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre vos propositions sous forme d'offre, avant le 04 février 2020 à 12h00, sur le site [AJI](#).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Culoz, le 02/01/2020

L'Adjoint Gestionnaire

Frédéric Thirion



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 : Identification de l'acheteur**

Collège Henry Dunant  
200 rue Claudius Richard  
01350 Culoz  
Tél. 04 79 87 00 24

Mail : [intendant.0010022u@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0010022u@ac-lyon.fr)

Représenté par M. Samuel Jourdan, Principal du collège Henry Dunant

Comptable assignataire : Mme Mylli BRICKA DE GIACOMI, agent comptable du Lycée du Bugey

### **ARTICLE 2 : Forme, objet et durée du marché**

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée passé en application des articles 28 et 40 II du code des marchés publics (CMP) dont l'objet est de faire assurer par le titulaire une prestation de service concernant l'organisation de voyages scolaires.

Chaque voyage fait l'objet d'un lot. Le marché comprend 1 lot..

LOT 1 – Voyage à Turin du 31 mars au 03 avril

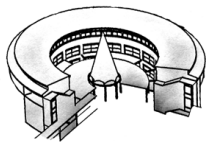
Le programme de chaque voyage, établi par l'enseignant responsable du voyage, est détaillé dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

Après notification du marché au(x) titulaire(s), celui-ci s'exécutera dans un délai maximum de 6 mois.

### **ARTICLE 3 : Conditions de participation**

Le candidat devra être immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'ATOOUT France (l'immatriculation remplace la licence d'agent de voyage ou l'agrément de tourisme des associations).

Les pièces à produire à l'appui de l'offre sont détaillées dans le CCATP.



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

#### **ARTICLE 4 : Conditions de présentation de l'offre**

Le candidat peut présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots. Il doit soumissionner à l'ensemble des prestations d'un lot et ne peut recourir à un sous-traitant sans l'accord du pouvoir adjudicateur.

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'offre sera présentée sous forme d'un devis détaillé conforme au CCATP.

L'offre de prix doit faire apparaître le prix unitaire du séjour (tout compris) multiplié par le nombre de participants au voyage (élèves et accompagnateurs).

Les prix seront fermes et définitifs.

#### **ARTICLE 5 : Critères d'attribution**

Les offres sont examinées et attribuées lot par lot, les candidats peuvent ainsi être retenus pour un ou plusieurs lots.

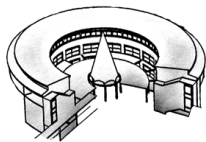
L'aspect qualitatif des prestations étant retenu comme une condition de participation au marché au titre des certifications qualité fondées sur la norme européenne NF EN 14804 et délivrées soit par l'Office National de Garantie des Séjours et Stages Linguistiques soit par tout autre organisme indépendant, le choix se fera, pour chacun des lots, en faveur de l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### **ARTICLE 6 : Conditions de délai**

Date limite de réception des candidatures et offres : 04 février 2020 à 12 heures

Les offres devront être publiées sur le site AJI, tel que prévu en préambule

Il est précisé que la validité des offres court pendant 90 jours.



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

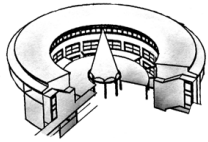
**CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES  
ORGANISATION DE VOYAGES SCOLAIRES**

Pouvoir adjudicateur : Collège Henry Dunant  
200 rue Claudius Richard  
01350 Culoz  
Tél. 04 79 87 00 24

Mail : [intendant.0011022u@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0011022u@ac-lyon.fr)

Représenté par : M. Samuel Jourdan, Principal du collège de Culoz

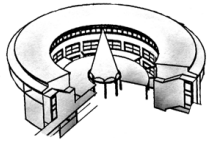
Comptable assignataire : Mme Mylli BRICKA DE GIACOMI, agent comptable du Lycée du Bugey



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **SOMMAIRE**

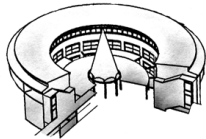
<b>ARTICLE 1 – CARACTERISTIQUES ET PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE</b>	<b>7</b>
1-1. Caractéristiques du marché	
1-2. Pièces constitutives du marché	
1-3. Pièces constitutives de l'offre	
1-4. Notification au(x) candidat(s) retenu(s)	
<b>ARTICLE 2 – CONTENU DES PRESTATIONS</b>	<b>8</b>
2-1. Allotissement	
2-2. Description	
<b>ARTICLE 3 – MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES</b>	<b>8</b>
3-1. Contenu du prix	
3-2. Modalités d'établissement du prix	
3-3. Conditions de paiement	
3-4. Modalités de règlement	
3-5. Délai de paiement	
<b>ARTICLE 4 – PENALITES</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 5 – ANNULATION</b>	<b>10</b>
5-1. Annulation du fait du pouvoir adjudicateur	
5-2. Annulation du fait du titulaire	
5-3. Assurance annulation individuelle	
<b>ARTICLE 6 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE</b>	<b>11</b>
6-1. Responsabilité	



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

6-2. Assurance

<b>ARTICLE 7 – PRATIQUES COMMERCIALES ILLEGALES</b>	11
<b>ARTICLE 8– LITIGES</b>	11
<b>ANNEXE 1</b>	12
<b>Acte d’engagement</b>	13



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **ARTICLE 1 – CARACTERISTIQUES ET PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

### **1-1- Caractéristiques du marché**

- marché public à procédure adaptée (art 28 et 40 II du CMP),
- prestation de service relative à l'organisation de voyages scolaires,
- décomposition en 1 lot.
- durée d'exécution du marché : 8 mois

### **1-2- Pièces constitutives du marché**

Outre le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services (FCS), non joint mais réputé connu et accepté par les candidats, le marché comprend :

- le règlement de la consultation paraphé,
- le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) paraphé,
- l'acte d'engagement daté et signé (DC3).

L'acte d'engagement, le règlement de la consultation et le présent CCATP sont établis en un seul exemplaire original, conservés par le collègue preneur, et qui, en cas de litiges, font seuls foi.

### **1-3- Pièces constitutives de l'offre**

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les pièces suivantes :

- le certificat d'inscription au registre du commerce,
- l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours d'ATOUT France,
- la lettre de candidature et les attestations sur l'honneur (DC1),
- la déclaration du candidat (DC2) et les pièces relatives à ses capacités professionnelles, techniques et financières,
- la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire.

Le candidat peut également joindre à son offre tout document permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier son expérience, ses qualités et références (réalisations, certifications environnementales, références clients...).

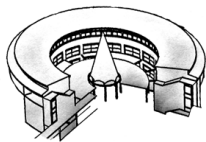
### **1-4- Notification au(x) candidat(s) retenu(s)**

La notification du marché au(x) candidat(s) retenu(s) se fera par l'intermédiaire du formulaire NOTI1.

Le(s) candidat(s) retenu(s) devra/devront fournir les attestations et certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP) ou un état annuel des certificats reçus (NOTI2), dans un délai de **5 jours ouvrés** après réception du NOTI1.

En cas de non respect du délai imparti, l'offre sera rejetée et le candidat éliminé.





Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **ARTICLE 2 – CONTENU DES PRESTATIONS**

### **2-1- Allotissement**

LOT 1 : Voyage à Turin du 31 mars au 03 avril

### **2-2 : Description**

La prestation de voyage comprend :

- le transport aller-retour au Collège Henry Dunant à Culoz et le transport durant toute la durée du séjour (déplacements, visites...),
- l'hébergement selon la formule choisie pour chaque type de voyage (centre d'hébergement, hôtel, auberge de jeunesse, familles d'accueil...),
- la restauration selon la formule choisie pour chaque type de voyage (pension complète, demi-pension...),
- les visites (avec guide éventuellement) et activités diverses (notamment pédagogiques).

**Le programme détaillé de chaque voyage est défini en annexe.**

## **ARTICLE 3 – MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES**

### **3.1. Contenu du prix**

Le prix comprendra (voir détail du descriptif en annexe) :

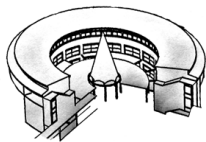
- le transport
- les frais de péages, stationnement, transferts et taxes de séjour,
- les frais relatifs aux chauffeurs,
- les frais relatifs aux divers moyens de transport durant le séjour,
- le coût des visites, éventuellement des guides touristiques et des réservations,
- le coût des activités diverses (notamment pédagogiques),
- l'hébergement et la restauration des élèves et des accompagnateurs,
- les suppléments relatifs aux élèves majeurs,
- l'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) incluant le rapatriement.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Les prix sont fermes et définitifs.

### **3.2. Modalités d'établissement du prix**

Le prix unitaire, pour chaque participant, est établi pour un effectif qui varie en fonction du voyage.

Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire sera recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, dans le cadre défini ci-après.



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

Les « gratuités » pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées.

Les frais d'adhésion à une association sont proscrits.

Tout remplacement d'un non-partant par un autre participant reste possible, sauf désaccord motivé du titulaire.

### 3.3. Conditions de paiement

Le paiement s'effectuera par virement administratif. En l'espèce, il est dérogé aux règles de la comptabilité publique relatives au paiement après service fait (circulaire 2005-022 du 02/02/2005).

Après notification du marché, un acompte représentant au maximum 30% du montant HT du marché est versé au titulaire sur présentation d'une facture d'acompte. Le règlement du solde s'effectue **3 semaines avant la date de départ** à réception des documents permettant la réalisation du voyage.

Le marché est conclu en euros.

### 3.4. Modalités de règlement

Les factures seront établies **obligatoirement en 3 exemplaires** (un original et deux copies) et porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

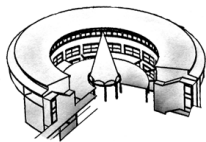
- le nom et l'adresse du créancier,
- le nom et l'adresse du débiteur,
- le numéro de compte bancaire ou postal, tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement. (Joindre un RIB ou un RIP à la 1<sup>re</sup> facture d'acompte),
- la référence du marché et/ou le nom du voyage,
- les dates du voyage,
- le prix total H.T,
- le taux et le montant de la TVA,
- le prix total TTC.

### 3.5. Délai de paiement

Le mandatement des sommes dûes interviendra dans les 30 jours suivant la date de réception des factures et le paiement s'effectuera par virement administratif suivant les règles de la comptabilité publique.

En application de l'article 39 de la loi n°2013-100, le non respect du délai global de paiement ouvre, de plein droit et sans autre formalité pour le fournisseur, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement s'ajoute aux intérêts moratoires, conformément à l'article 9 du décret n°2013-269. Cette indemnité est due à compter du 1<sup>er</sup> jour de dépassement du délai réglementaire de paiement de 30 jours.



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **ARTICLE 4 – PENALITES**

Les prestations de service doivent être conformes aux stipulations du marché, aux prescriptions des normes françaises homologuées ou aux spécifications techniques établies par les groupements permanents d'étude de marchés.

Les manquements ou non-conformité des prestations seront signalés par courrier recommandé à l'issue du voyage et seront sanctionnés par des pénalités telles que prévues dans le CCAG FCS (chap III art 9 à 11, chap IV art 18 à 23).

Le montant des pénalités sera au minimum égal au montant des prestations absentes ou non-conformes.

Le titulaire du marché dispose d'un délai de 15 jours après réception du courrier recommandé de signalement pour faire valoir ses observations.

A l'issue de ce délai et après accord des parties, il s'engage à restituer les sommes dûes au titre des pénalités dans un délai maximum de 30 jours.

## **ARTICLE 5 – ANNULATION**

### **5.1. Annulation du fait du pouvoir adjudicateur**

L'établissement preneur peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché dans les conditions prévues aux articles 24 et suivants du CCAG-FCS.

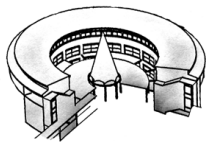
L'autorité compétente évalue le préjudice éventuellement subi par le titulaire et fixe, s'il y a lieu, l'indemnité à lui attribuer dans les conditions suivantes :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le départ, le titulaire conserve 60 euros par personne
- si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, le titulaire conserve 50% du montant HT du marché,
- si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le départ, le titulaire conserve la totalité du montant HT du marché.

#### *Cas particuliers :*

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible par suite d'un événement extérieur (cas de force majeure) qui s'impose au titulaire, l'établissement preneur dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées.

Il en va de même en cas de modifications significatives du prix du marché.



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **5.2. Annulation du fait du titulaire**

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute de l'établissement preneur, le titulaire annule le voyage, il est tenu de rembourser immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées.

## **5.3. Assurance annulation individuelle**

- **l'assurance annulation individuelle facultative relève de la responsabilité exclusive de la famille, l'établissement n'étant aucunement habilité à assurer la gestion administrative et financière de ladite assurance. Trois options s'offrent aux familles :**
  - **l'assurance du prestataire de voyage (l'établissement se limitant à transmettre les coordonnées du prestataire de voyage aux familles),**
  - **l'assurance de leur choix,**
  - **pas d'assurance (à leurs risques et périls)**

## **ARTICLE 6 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

### **6.1. Responsabilité**

Pendant toute la durée d'exécution du marché, le titulaire est responsable des dommages corporels et matériels qui pourraient être causés et s'engage dans le cadre des conditions de son contrat d'assurance.

### **6.2. Assurance**

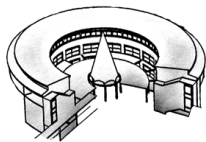
Le titulaire devra justifier, dans les quinze jours suivant la notification du marché, d'une assurance tous risques contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile professionnelle contre tous les dommages corporels et matériels, liés à l'exécution de sa prestation.

Cette assurance devra couvrir notamment :

- les dommages subis par des personnes dont le titulaire assuré est civilement responsable, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes,
- les dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou incendies par ses matériels d'industrie, de commerce ou d'exploitation,
- les dommages immatériels.

Le titulaire est tenu d'informer le pouvoir adjudicateur de toute modification afférente à ses assurances, notamment la résiliation ou le changement de compagnie.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du titulaire.



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## **ARTICLE 7 – PRATIQUES COMMERCIALES ILLEGALES**

La remise d'espèces par le prestataire à l'enseignant pour régler certains frais (entrées de musée...) est proscrite, le coût du marché incluant tous les frais et charges liés au voyage,

Bien qu'un établissement public local d'enseignement soit à même de signer une convention avec une association, **l'adhésion, quant à elle, est strictement interdite** car elle est de nature à aller à l'encontre du principe de neutralité incombant au service public d'enseignement.

## **ARTICLE 8 – LITIGES**

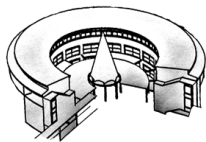
Le présent contrat est un contrat administratif, par conséquent, les litiges susceptibles de naître lors de l'exécution d'un marché seront portés devant le tribunal administratif de Bourg-en-Bresse.

Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre l'établissement preneur et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension (même momentanée) des prestations à effectuer.

Fait à Culoz, le  
Le prestataire candidat,

Le responsable du marché  
Le Principal

Samuel Jourdan



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## ANNEXE 1

# Voyage à Turin du 31 mars au 03 avril

Date de voyage : 31 mars au 03 avril 2020

Nombre participants : 41 dont 37 élèves et 4 accompagnateurs

Transport : Bus adapté au transport

Hébergement :

- Hébergement des participants en structure adaptée (hotel, auberge de jeunesse)
- le petit déjeuner et le déjeuner du mardi 31 mars sont prévus par les participants, les autres repas depuis le dîner du mardi soir jusqu'à la fin du voyage sont inclus dans le prix du voyage.

**Impératif :**

- Pas d'hébergement en annexe d'hotel
- Toutes les chambres doivent être réparties sur 2 étages maximum
- Repas variés et équilibrés, y compris petits-déjeuners et panier-repas

**Le candidat devra avoir 5 ans d'expériences dans ce type de prestation (échange/voyage) avec des établissements scolaires**

**Jour 1 : 31 mars 2020**

Départ du collège H. Dunant de Culoz.

Le matin : arrivée à Turin

L'après midi : Visite du quotidien *la Stampa*/ *visite parco valentino*/ *borgo medievale*

**Jour 2 : 1<sup>er</sup> avril 2020**

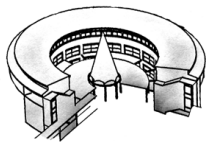
Matin : Visite Mole Antonelliana/ visite musée du cinéma

Après midi : Visite musée égyptien

**Jour 3 : 02 avril 2020**

Matin : Visite du palais royal et de son armurerie

Après midi : Découverte de la ville (places, palais, etc..)



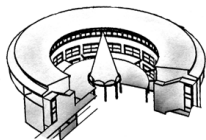
Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

**Jour 4 : 03 avril 2020**

Matin : Visite musée de l'automobile

Après midi : Visite d'une chocolaterie

Départ en fin d'après midi pour un retour au collège H. Dunant de Culoz en soirée



Collège Henry DUNANT  
Rue Claudius Richard  
01350 CULOZ  
Tél : 04.79.87.00.24  
Fax : 04.79.87.03.11

## ACTE D'ENGAGEMENT LOT N° 1

### **Identification de la personne morale de droit public :**

Collège Henry Dunant  
200 rue Claudius Richard  
01350 Culoz  
Tel : 04.79. 87.00. 24.

Mail : [intendant.0010022u@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0010022u@ac-lyon.fr)

### **Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**

M. Samuel JOURDAN, Principal du collège Henry Dunant

### **Personne responsable du marché :**

M. Samuel JOURDAN, Principal du collège Henry Dunant

### **Désignation du comptable assignataire :**

Mme Mylli BRICKA DE GIACOMI, agent comptable du Lycée du Bugey

### **Objet du marché et numéro du lot :**

Marché relatif à l'organisation de voyages scolaires.

Lot n°1 : Voyage à Turin

Nombre de participants : 41 dont 37 élèves et 4 accompagnateurs

### **Engagement du candidat :**

Je soussigné, .....

Représentant(e) de l'entreprise .....

m'engage à exécuter les prestations demandées dans les conditions décrites dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières et dans le règlement de la consultation pour un montant forfaitaire de :

Montant HT : .....€

Taux de la TVA : ..... %

Montant T.T.C : .....€

Prix T.T.C. par participant : .....€

Fait à ....., le .....

Signature et cachet.